

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, RADÉ, DESMOTS, Mmes GENDRY S., PERROUIN, BÉASSE, FOURNIER

Absent(e) excusé(e) : Mme MOREAU, Mr TREMBLAY.

Secrétaire : Mr BONNIER

Mme Anne-Lise MOREAU donne pouvoir de vote à Mr Stéphane BONNIER pour les délibérations et aux votes des décisions à l'ordre du jour.

Mr GENDRY Daniel, Maire, informe l'assemblée qu'il ne pourra pas présider toute la séance du conseil municipal et donne à son départ, la présidence à Mr GIBOIRE Jean-Paul, 1^{er} adjoint pour la suite de la réunion du conseil municipal.

1) Évènements à venir du 8 octobre 2022

a) Inauguration des travaux : (salle des fêtes, enfouissement réseaux, sentiers sécurisés, aires de jeux, zone humide, ...) le 10 octobre prochain à 10 h 30, rendez-vous salle des fêtes.

Concernant les travaux relatifs au contournement de la rivière effectués par le Syndicat du Bassin de l'Oudon, ce dernier sollicite le report de l'inauguration de ces travaux au printemps 2023 étant donné que la situation météorologique ne permet pas une quantité d'eau suffisante.

Par conséquent, l'inauguration de la zone humide portant sur le contournement de la rivière se réalisera au printemps 2023.

Maintien pour la commune de l'inauguration de nos travaux le 8 octobre. Invitation des partenaires financiers, entreprises, élus communautaires, habitants.

b) Journée Nationale du Commerce de Proximité le 8 octobre 2022

Suite à la réunion du 1^{er} septembre avec le commerce relative à la préparation de la Journée Nationale du Commerce de Proximité, diverses propositions en sont ressorties :

- un marché de producteurs qui aura lieu derrière la mairie
- une exposition permettant de présenter la commune au travers de photos, ainsi que diffusion du film réalisé sur Niaffles dans la caravane servant de salle d'exposition ambulante.
- une proposition de balade dans le village.
- une opération "viennoiseries" réservée aux habitants de Niaffles réalisée par le Foyer des jeunes.
- un concert tout public et gratuit.

Concernant la communication, le commerce réalise affiches et flyers, la distribution sur les communes des alentours et flyers dans les boîtes de Niaffles et partagera l'événement ainsi que la diffusion de l'émission sur France Bleue, diffusion dans la presse locale et radios.

Le commerce sollicitera une aide financière de la commune pour l'animation, mais la valeur de cette participation n'est pas encore connue. Une prochaine rencontre doit avoir lieu avec le commerce en fin de semaine.

2) Avant-projet sommaire Travaux de dissimulation réseaux Route de Craon- D2022-039

Commune : NIAFLES

Délibération de principe

Lieu : ROUTE DE CRAON

Référence du dossier : EF-08-001-21

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	79 000,00 €	59 250,00 €	4 740,00 €	24 490,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (HT)	16 500,00 €	3 300,00 €	990,00 €	14 190,00 €
3 -Eclairage public (HT)	24 800,00 €	6 200,00 €	1 488,00 €	20 088,00 €
TOTAL GENERAL	120 300,00 €	68 750,00 €	7 218,00 €	58 768,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-Décide de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2023, - S'engage à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

- S'engage à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

3) Aménagement de la réserve foncière Terrain Couet : devis

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception de différents devis, concernant le projet de construction d'un bâtiment de plein air, relatifs à la maîtrise d'œuvre, architecte et géomètre.

- Maîtrise d'œuvre : VB Maitrise d'œuvre de Cossé le Vivien pour un montant de 6 500,00 € ht soit 7 800,00 € ttc portant sur acompte à la commande, les missions de projet de conception générale, dossier de consultation des entreprises, mise au point des marchés de travaux, assistance aux opérations de réception.

- Architecte proposition honoraires : Mr Malbois de Rennes, pour un montant de 3000,00 € ht, soit 3 600,00 € ttc.

- Mission bornage et délimitation du périmètre ainsi que le relevé topographique : Cabinet Harry Langevin de Château-Gontier, pour un montant de 1 490,00 € ht, soit 1 788,00 € ttc.

Le montant total de ces devis est de 10 000 € ht, soit 13 188,00 € ttc,

Pour ce projet, il sera nécessaire de missionner un bureau de contrôle et un coordinateur de sécurité.

Mr le Maire consulte l'assemblée sur les propositions reçues.

Mr Desmots n'est pas d'accord sur la proposition d'un architecte pour ce projet, considérant que ce n'est pas nécessaire et invite Mr le maire à se renseigner.

Mr le maire assure qu'il est obligatoire de prendre un architecte étant donné que la commune est une personne morale, mais va prendre des renseignements complémentaires et reporte la décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

4) Devis réhabilitation des gardes corps et de la passerelle Zone Humide et îlot - D2022-040

Mr Gendry présente à l'assemblée la réception d'un devis concernant la réhabilitation des gardes corps et de la passerelle sur la zone humide en bordure de l'Uzère.

- Devis de Espace Créatic de Puceul (44) : 5457,32 € ht, soit 6548,78 € ttc décomposé pour la réhabilitation des gardes corps composés de planches, poteaux, platines et pour la passerelle, la

fourniture de planches, poteaux, platelage, le tout 100 % matériau recyclé issu du tri sélectif ménager, profilés teints dans la masse et traité anti-UV.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition Espace Créatic de Puceul (44) : 5457,32 € ht, soit 6548,78 € ttc décomposé pour la réhabilitation des gardes corps composés de planches, poteaux, platines et pour la passerelle, la fourniture de planches, poteaux, platelage, le tout 100 % matériau recyclé issu du tri sélectif ménager, profilés teints dans la masse et traité anti-UV.

- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022 à l'opération 163 Aménagement Zone Humide et îlot et fera l'objet d'une décision modificative,

- autorise Mr le Maire à signer le devis.

5) Logo communal : propositions

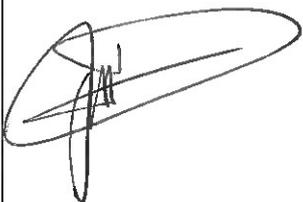
Par délibération n°D2021-030 du 10 juin 2021, le conseil municipal a accepté le devis de Mme HORELLOU Delphine portant création d'un logo pour la commune pour un montant de 500 € (tva non applicable).

4 modèles de logos nous sont proposés : le conseil municipal à l'unanimité, porte son choix sur le 4ème logo, mais sollicite quelques modifications, à savoir modification de la police et modifier le format en l'arrondissant.

6) Information diverse

Prochaine réunion du conseil municipal: - mercredi 28 septembre 2022 à 20 h

20 h 30 : Mr GENDRY Daniel, Maire donne la présidence à Mr GIBOIRE Jean-Paul, 1^{er} adjoint pour la suite de la réunion du conseil municipal.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	BONNIER Stéphane 	GENDRY Daniel 

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GIBOIRE Jean-Paul, 1^{er} adjoint au Maire

Présents : Mrs GIBOIRE, BONNIER, RADÉ, DESMOTS, Mmes GENDRY S., PERROUIN, BÉASSE, FOURNIER

Absent(e) excusé(e) : Mme MOREAU, Mr TREMBLAY, Mr GENDRY.

Secrétaire : Mr BONNIER

Mme Anne-Lise MOREAU donne pouvoir de vote à Mr Stéphane BONNIER pour les délibérations et aux votes des décisions à l'ordre du jour.

Mr GENDRY Daniel informe l'assemblée qu'il quitte la séance à 20 h30 et donne la présidence à Mr GIBOIRE Jean-Paul, 1^{er} adjoint pour la suite de la réunion du conseil municipal.

1) Logiciels métiers JVS MAIRISTEM offre Horizon Infinity- D2022-041

Mr Bonnier Stéphane présente à l'assemblée le devis JVS-MAIRISTEM de St Martin sur le Pré (51), relatif au remplacement des logiciels métiers Horizon On Line (Finances, Ressources Humaines, Administrés) qui ne sera plus maintenue et ne permettant pas le passage en comptabilité M57. Par conséquent, une nouvelle offre Horizon Infinity est proposée. .

Avec Horizon Infinity, il n'y a plus d'achat de licences, seul un abonnement annuel qui embarque toutes les évolutions techniques, fonctionnelles et réglementaires.

Cette offre a été établie en fonction de notre contrat actuel. C'est donc désormais cette offre qui est proposée à toutes les communes car elle devient plus évolutive et assurera d'être toujours bien en conformité avec les évolutions réglementaires à venir pour un coût connu à l'avance sur plusieurs années.

Votre abonnement Horizon Infinity

DESCRIPTION	Prix unitaire HT	Qté	Montant HT
Vos suites métiers			
Suite Finances Essentiel	840,00 €	1	840,00 €
Suite RH Essentiel	480,00 €	1	480,00 €
Suite Administrés Essentiel	700,00 €	1	700,00 €
Vos logiciels complémentaires			
1 Environnement métier + 1 accès e-learning	Inclus	1	Inclus
VOTRE ABONNEMENT ANNUEL HT ANNÉE 1			2 020 €
TVA (20%)			404,00 €
Coût de votre abonnement annuel TTC			2 424,00 €
Votre abonnement HT les années suivantes*			2 020,00 €
Durée de l'engagement : 3 ans			
* Hors révision annuelle indice Syntec			

Votre accompagnement personnalisé

DESCRIPTION	Prix unitaire HT	Qté	Montant HT
Reprise de vos données Horizon On-Line	Offerte	1	Offerte
Formation groupée à distance (incluant Joker Chorus)	935,00 €	1	935,00 €
Micro-casque	29,90 €	1	29,90 €
<i>La collectivité ne souhaite pas déployer le tiers de télétransmission</i>			
TOTAL HT DE VOS FRAIS UNIQUES			964,90 €
TVA (20%)			192,98 €
Coût TTC de vos frais uniques			1 157,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis de JVS-MAIRISTEM de St Martin sur le Pré (51) relatif au remplacement des logiciels métiers portant sur l'abonnement Horizon Infinity des logiciels métiers (finances, ressources humaines, administrés) et un environnement métier avec un accès e-learning pour un montant de 2020,00 € ht soit 2424,00 € ttc la première année, puis l'abonnement des années suivantes pour 2020,00 € ht avec une durée de l'engagement de 3 ans, ainsi que l'accompagnement personnalisé relatif à la reprise des données Horizon On-Line, formation, micro-casque pour un montant de 964,90 € ht soit 1157,88 € ttc composant les frais uniques.
- autorise Mr le Maire à signer le devis de JVS-MAIRISTEM de St Martin sur le Pré (51).
- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 en section de fonctionnement.

2) Matériel informatique et serveur

Mr Bonnier Stéphane informe l'assemblée qu'il doit revoir avec la CCPC le coût relatif à l'intégration des logiciels métiers au serveur de la CCPC et ensuite en découlera l'acquisition d'un ordinateur portable.

3) Devis Ecopâturage sur la zone humide - D2022-042

Mr Matthieu RADÉ présente à l'assemblée le devis Ecopâturage établi par la SAS EDELWEISS de Montreuil Juigné (49), comportant la mise à disposition de moutons pour un montant annuel de 520,00 € ht soit 624,00 € ttc. Le contrat est de 3 ans soit un 1560,00 € ht (hors révision des prix).

Description :

A charge de la commune :

- Le suivi visuel, chaque jour des animaux,
- La mise en place des équipements et de la clôture, et leur contrôle régulier,
- L'apport et la surveillance des besoins en eau.

A la charge de la SAS EDELWEISS :

- Le transfert et mise à disposition de moutons solognot, race en sauvegarde,
 - Le suivi sanitaire des animaux : vaccination, soin,...
 - La tonte des moutons 1 fois dans l'année, directement sur site,
 - La gestion administrative : déclaration obligatoire des animaux au suivi de l'État,
 - Le passage régulier de notre berger pour surveillance du troupeau,
 - Les moutons seront sur site à partir du moment où la pâture est suffisante (mars) et jusqu'à la période de froid (octobre-novembre). Cette période est susceptible de varier en fonction des conditions climatiques. En dehors de cette période, les moutons seront mis en bergerie sur notre site.
- Mise en place d'un troupeau de 2 moutons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition d'écopâturage à compter de l'année 2023 pour la mise à disposition de moutons SAS EDELWEISS de Montreuil Juigné (49), comportant la mise à disposition de moutons pour un montant annuel de 520,00 € ht soit 624,00 € ttc. Le contrat est de 3 ans soit un 1560,00 € ht (hors révision des prix).
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

4) Devis plantations Zone Humide et îlot - D2022-043

Mr Bonnier présente à l'assemblée la réception de deux devis relatifs à l'aménagement de plantations sur la zone humide en bordure de l'Uzure,

- Devis de la Sarl LARDEUX de La Guerche de Bretagne (35) : 711,57 € ht, soit 792,15 € ttc pour la fourniture de plants, paillage, agrafe, et gazon. La préparation du sol et plantation à la charge de la commune.- Devis de Mr Lefranc Paysagiste de la Croixille (53) : 2141,00 € ht, soit 2569,20 € ttc pour une prestation portant de la préparation du sol à la plantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte la proposition la Sarl LARDEUX de La Guerche de Bretagne (35) pour 711,57 € ht, soit 792,15 € ttc pour la fourniture de plants, paillage, agrafe, et gazon.
- précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2022 à l'opération 163 Aménagement Zone Humide et îlot
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

5) Devis clôture pour l'écopâturage dans la zone humide

Mr Bonnier présente à l'assemblée deux devis de clôture à mouton et piquets de châtaignier 1m80.

- Devis Districo Craon : 1 006.05 € ht soit 1 207.25 € ttc
- Devis Gédimat Craon : 1 186.07 € ht soit 1423.28 € ttc

Mr Desmots demande au conseil de se renseigner auprès de la commune de Ballots, pour les piquets de châtaignier.

Décision reportée au prochain conseil municipal.

6) Devis dépose d'un puisard et pose d'un poteau incendie- D2022-044

Mr Giboire présente à l'assemblée la réception d'un devis de la Sas PLANCON BARIAT de La Guerche de Bretagne (35), portant sur la dépose d'un puisard existant et pose d'un poteau incendie au lieudit les Iris.

- Devis de la Sas PLANCON BARIAT de La Guerche de Bretagne (35) : 2 785,00 € ht, soit 3 350,36 € ttc portant sur la dépose d'un puisard existant et pose d'un poteau incendie au lieudit les Iris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte le devis de la Sas PLANCON BARIAT de La Guerche de Bretagne (35) : 2 785,00 € ht, soit 3 350,36 € ttc portant sur la dépose d'un puisard existant et pose d'un poteau incendie au lieudit les Iris.
- précise que cette dépense fera l'objet d'une décision modificative du Budget primitif 2022 pour ouverture de crédits à l'opération 153 Poteau incendie.
- autorise Mr le Maire à signer le devis.

7) CCPC Rapport d'activité 2021-D2022-045

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2022 approuvant le rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2021 au maire, en date du 19 juillet 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
1) ÉMET un avis favorable,

8) Recensement de la population 2023 : nomination d'un agent recenseur- D2022-046

Mr le maire informe l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 28 février 2023. Il nous est demandé de nommer un agent recenseur.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- décide de nommer Mr Dominique PRIME, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, comme agent recenseur, à compter du 2 janvier 2023 au 28 février 2023, séances de formation préalable incluses aux opérations sur le terrain.

- L'agent sera rémunéré sur la base du forfait qui sera notifié.

- Mr le Maire prendra un arrêté municipal de nomination dans ce sens.

9) Décision modificative n°3 - Budget communal 2022 - D2022-047

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2022 doit être prise pour l'acquisition du poteau incendie et la réhabilitation des gardes corps et la passerelle sur la zone humide en bordure de l'Uzure.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°		0,00	0,00
POUR MEMOIRE BP		331 962.12	331 962.12
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		331 962.12	331 962.12
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
21-21568-153	Autre matériel outillage incendie et défense civile		+ 3 350,36
21-2138-163	Autre construction		+ 6 548,78
21-21538-164	Autres réseaux		- 9 899,14
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 2		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		253 262.99	253 262.99
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n° 1		0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		253 262.99	253 262.99

10) Décision modificative n°4 - Budget communal 2022 - D2022-048

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2022 doit être prise pour le renouvellement des logiciels métiers.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
65-6512	Droits d'utilisation – Informatique en nuage		+3 600,00
022-022	Dépenses imprévues		-3 600,00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n° 4		0,00	0,00
POUR MEMOIRE BP		331 962.12	331 962.12
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		331 962.12	331 962.12
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		253 262.99	253 262.99
POUR MEMOIRE DECISIONS MODIFICATIVES n°		0,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		253 262.99	253 262.99

11) Informations diverses

a) Nomination d'un référent incendie et secours : Jean-Paul Giboire sera nommé par arrêté du Maire.

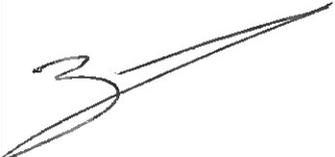
b) Location terrain de football : La commune de Bouchamp-les-Craon annule leur demande de location du terrain de football de Niafles.

c) Voie douce : Mr Bonnier informe qu'une rencontre est prévue le 16 septembre prochain avec Mrs Lamy et le Gaec Lamy.

Concernant l'enquête voie douce, une version papier sera distribuée dans les boites aux lettres.

d) Visionnage du film sur Niafles : point sur les modifications à y apporter.

e) Prochaine réunion du conseil municipal: - mercredi 28 septembre 2022 à 20 h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	1 ^{er} Adjoint au Maire
	BONNIER Stéphane 	GIBOIRE Jean-Paul 

